

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un estuaire de la Rance de moins en moins navigable du fait de son envasement. EDF mise en cause pour ses manquements répétés à ses obligations de concessionnaire du barrage de la Rance.

Pleudihen, le 1^{er} juin 2017 - Le récent échouage d'un bateau de plaisance pendant trois jours dans l'anse du Lyvet est la conséquence de l'envasement massif de l'estuaire de la Rance, qui met en péril la navigabilité. En violation de ses obligations de concessionnaire de l'usine marémotrice de la Rance, définie dans le décret du 8 mars 1957, EDF continue à nier sa responsabilité concernant l'envasement et, plus grave, à se défaire de ses obligations relatives à la préservation des conditions de navigation dans la Rance maritime.



Un bateau de plaisance faisant route vers Dinan et en approche de l'écluse du Châtelier s'est échoué dans les vasières du 19 au 21 mai derniers. L'envasement massif au sud de l'estuaire a rendu caduc le balisage en place. La nouvelle bouée verte placée à 20 mètres de la perche matérialisant la balise tribord, ressemblant à une bouée de mouillage, prend en défaut les plaisanciers. Cet échouage annonce une saison estivale semée d'embûches...

L'envasement massif de l'estuaire de la Rance, causée par le non-respect par EDF du contrat de concession de l'usine marémotrice de la Rance, en dépit de toute considération de développement durable, porte gravement atteinte aux conditions de navigation dans la Rance maritime.

EDF ne se sent pas liée par ses obligations de concessionnaire, définies par le décret du 8 mars 1957, qui prévoit clairement qu'elle doit « supporter les frais des aménagements et de l'entretien des chenaux et mouillages ainsi que les frais de la construction de tous les ouvrages et de l'exécution de tous les travaux (...) qui paraîtront nécessaires pour assurer à la navigation les conditions de navigabilité de 1957 ». Dans une logique productiviste détachée de l'intérêt général, faisant fi des attentes des usagers et de la population riveraine, EDF avance sur la voie d'un scandale nautique s'ajoutant au scandale environnemental.

Le courrier ci-joint, adressé par Rance Environnement à la mission ministérielle d'inspection sur le plan de gestion des sédiments de l'estuaire de la Rance, rappelle les enjeux de ce dossier. Il s'agit d'une première étape dans le plan d'action 2017 de Rance Environnement, qui a prévu de monter en puissance au cours de l'année avec diverses actions (manifestations et autres) en vue de mobiliser les riverains et d'appeler EDF au respect de ses obligations.

A propos de Rance Environnement : fondée en 1993, Rance Environnement est une association citoyenne pour la défense et la protection de la nature et de l'environnement sur le bassin versant de la Rance. Elle réunit plus de 300 adhérents habitant les communes des bords de Rance. Son action est soutenue localement par les publics concernés et nationalement par des hommes et des femmes préoccupés par la protection de l'environnement. Elle est présidée par Germaine Guillou (Tél. 06.20.79.39.31).

RANCE ENVIRONNEMENT

Siège social : Mairie, 22690 Pleudihen sur Rance - Antenne 35 : Mairie, 35430 Saint-Suliac
contact@rance-environnement.bzh - www.rance-environnement.net